

(N° 48.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1872-1873.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1873.

*(Voir le N° 81, session 1871-1872 et les N°s 4, 90 et son errata, 105, 108
et 144 session de 1872-1873 de la Chambre des Représentants).*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1873, à la somme de quinze millions neuf cent nonante-huit mille vingt-huit francs dix-huit centimes (15,998,028-18), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, 18 mars 1873.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) Comte de BORCHGRAVE.
ED. WOUTERS.*

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1873.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER. ADMINISTRATION CENTRALE. <i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale . . .	318,684 »	»	
	<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et répa- rations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie; frais de rédac- tion du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions inter- nationales	48,460 »	4,000 »	396,444 »
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	4,300 »	»	
	CHAPITRE II. PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accor- der éventuellement	16,000 »		
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémen- taire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . .	31,000 »		59,000 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000 »		
	CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commis- sion centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement.	7,500 »	»	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales . . .	10,000 »	»	17,500 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES. <i>Province d'Anvers.</i>			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du Conseil provincial et du greffier provincial	44,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
11	Traitement des employés et gens de service. . .	62,158 22	»	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues .	19,500 »	»	
	<i>Province de Brabant.</i>			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du Conseil provincial et du greffier provincial	44,000 »	»	
14	Traitement des employés et gens de service. . .	84,800 »	»	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	19,500 »	»	
	<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du Conseil provincial et du greffier provincial	44,000 »	»	
17	Traitement des employés et gens de service . . .	67,053 53	»	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	19,500 »	»	
	<i>Province de la Flandre orientale.</i>			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du Conseil provincial et du greffier provincial	44,000 »	»	
20	Traitement des employés et gens de service . . .	79,708 51	»	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	19,500 »	»	
	<i>Province de Hainaut.</i>			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du Conseil provincial et du greffier provincial	44,000 »	»	1,174,428 96
23	Traitement des employés et gens de service . . .	82,554 13	»	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	19,500 »	»	
	<i>Province de Liège.</i>			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du Conseil provincial et du greffier provincial	44,000 »	»	
26	Traitement des employés et gens de service . . .	71,283 53	»	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	24,000 »	»	
	<i>Province de Limbourg.</i>			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du Conseil provincial et du greffier provincial	44,000 »	»	
29	Traitement des employés et gens de service . . .	53,950 »	»	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	15,500 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du Conseil provincial et du greffier provincial	44,000 »	»	
32	Traitement des employés et gens de service . . .	47,699 98	»	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	15,500 »	»	
	<i>Province de Namur.</i>			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du Conseil provincial et du greffier provincial	44,000 »	»	
35	Traitement des employés et gens de service . . .	61,441 66	»	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	15,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement . .	192,800 »	»	
38	Emoluments pour frais de bureau	144,700 »	»	
39	Frais de route et de tournées	26,000 »	»	565,200 »
40	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 15 et 45 de la loi du 5 mai 1869 . . .	1,700 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités aux membres des conseils de milice, aux commissaires d'arrondissement, ainsi qu'aux secrétaires nommés en exécution des art. 18 et 33 de la loi du 5 juin 1870. — Vacations des médecins ou chirurgiens, frais de route et de séjour pour les opérations de la levée de la milice . .	70,000 »	»	
42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Publication des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses	50,000 »	»	100,000 »
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
43	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique .	20,000 »	»	
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 fr. pourra être transférée à l'article 47.	15,000 »	»	38,520 »
45	Personnel du magasin central	3,520 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinares et permanen-tes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE VIII.				
FÊTES NATIONALES.				
46	Frais de célébration des fêtes nationales.—Frais d'illumination.	40,000	"	104,000
47	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc.—Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tirs à la cible dans les villes ou communes rurales, prix en argent, armes, épinglettes, etc.—Personnel du tir et dépenses diverses	64,000	"	
CHAPITRE IX.				
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.				
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,00	"	15,000
CHAPITRE X.				
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.				
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer ; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864 ; subsides à leurs veuves ou orphelins ; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires ; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés.	"	200,000	222,000
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions ; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer, et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'ils atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs ; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.				
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles	"	22,000	
CHAPITRE XI.				
AGRICULTURE.				
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000	"	
52	Service vétérinaire ; police sanitaire ; bourses. . .	60,000	"	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques . .	85,000	"	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture ; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture ; subsides pour concours et expositions ; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles ; encouragements aux publica-			

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	tions agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses . . .	156,700 »	45,000 »	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité .	70,500 »	»	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	»	949,975 »
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,000 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la Commission de surveillance. . . .	75,075 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	39,700 »	»	
61	Jardin Botanique : frais du personnel, du matériel et de culture	52,000 »	»	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État	»	8,000 »	
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers. . .	2,185,550 »	»	2,185,550 »
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil.	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage.	253,500 »	»	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	16,450 »	»	326,550 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'-hommes.	16.300 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> : traitement du rédacteur du Recueil <i>Musée de l'industrie.</i>	7.000 »		
69	Traitement du personnel	14.300 »	»	
70	Matériel et frais divers.	19.000 »	7.500 »	
	CHAPITRE XIV.			
	POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	56.800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées.	18.000 »	»	107.800 »
75	Matériel. — Frais de la commission des poids et mesures.	3.000 »	50.000 »	
	CHAPITRE XV			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	<i>Enseignement supérieur.</i>			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4.000 »	»	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	748.520 »	»	
76	Bourses. — Matériel des universités	185.410 »	5.984 72	
77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaire des huis-siers des jurys, et matériel.	127.000 »	»	4,090,914 72
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10.000 »	»	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	12.000 »	»	
	CHAPITRE XVI.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	5.000 »	»	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	20.100 »	»	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne . . .	9.000 »	»	
85	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseigne- ment normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pé- dagogiques étrangers	86,928 »	»	
84	Frais de route et de séjour; indemnités des mem- bres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et 2 ^{me} degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861, pour le titre de gradué en lettres et par les arrêtés royaux du 27 janvier et 3 février 1863, pour le diplôme de capacité rela- tif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athé- nées; salaire des huissiers des jurys; — Garde du matériel. — Matériel	67,000 »	»	
85	Crédit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850; crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1863; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863 . . .	480,278 »	»	1,357,598 »
86	Crédit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1863	413,500 »	»	
87	Bourses à des élèves des écoles moyennes.	15,000 »	»	
88	Subsides à des établissements communaux ou pro- vinciaux d'instruction moyenne	200,000 »	»	
89	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	23,000 »	»	
90	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi.	»	4,892 »	
91	Traitements de disponibilité	12,000 »	»	
92	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 »	»	
95	Frais de rédaction du 7 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fournitures d'exem- plaires de ce rapport pour le service de l'admi- nistration centrale (art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen).	»	10,000 »	
	CHAPITRE XVII.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
94	Traitements de l'inspecteur général des écoles nor- males, d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspec-			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	trice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	57,625 »	»	
95	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	19,000 »	»	
96	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 »	»	
97	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires, établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	114,000 »	»	
98	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État.	»	6,570 »	
99	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	50,000 »	»	
100	<i>Administration et Inspection.</i> — Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes	112,000 »	»	5,688,757 »
101	<i>Enseignement normal.</i> — Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi)	580,000 »	»	
102	<i>Matériel et service ordinaire des écoles.</i> — Construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions.	4,795,762 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
103	Encouragements. — Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs nécessiteux et suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	90,000 »	»	
104	Frais de rédaction du 10 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	»	10,000 »	
CHAPTRE XVIII.				
LETTRES ET SCIENCES.				
105	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	106,000 »	8,500 »	579,788 50
106	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	90,500 »	6,200 »	
107	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	18,540 »	»	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
108	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions. .	8,060 »		
109	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.	47,500 »		
110	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . .	50,000 »	51,318 50	
111	Musée royal d'histoire naturelle; personnel . . .	40,495 »		
112	— matériel et acquisitions	15,650 »	27,000 »	
113	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	46,325 »	1,800 »	
114	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	
115	Archives de l'État dans les provinces; personnel .	38,200 »		
116	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	9,000 »	3,000 »	
117	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État		3,500 »	
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, et à la gravure, etc.</i>			
118	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . .	260,000 "	"	
119	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	20,000 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
120	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	56,050 "	"	
121	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des Académies et des écoles; dépenses diverses; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges. . . .	194,000 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
122	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,540 "	"	1,037,570 "
125	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 "	"	
124	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	418,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
125	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance. . .	33,075 "	"	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaire.s et temporaires	
126	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais ducal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	34,485 »	54,000 »	
127	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	13,200 »	»	
128	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	25,300 »	3,000 »	
	<i>Monuments publics.</i>			
129	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	30,000 »	»	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
130	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	56,000 »	»	
131	Commission royale des monuments. — Personnel — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	28,700 »	»	
132	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la Commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette Commission. .	6,000 »	»	
133	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	6,000 »	»	
	CHAPITRE XX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
134	Inspection du service de santé des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser			

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil	116,000 »	»	116,000 »
135	Académie royale de médecine	30,000 »	»	
	CHAPITRE XXI. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
136	Traitements temporaires de disponibilité Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 136 à l'art. 2, (personnel).	»	29,532 »	29,532 »
	CHAPITRE XXII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
137	Dépenses imprévues non libellées au Budget. .	5,900 »	»	5,900 »
	Total du Budget du Ministère de l'Intérieur . fr.	15,425,930 96	572,097 22	15,998,028 18